

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 19 octobre 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 10/10/2023

15

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

Représentés : Luc GODÉRIAUX-LEDRU représenté par Alain COMPEYRON

Excusés : Jeanne VANOVERMEIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Contrats territoriaux et programme de voirie 2023 - DE_2023_043

Madame le maire informe l'assemblée délibérante que les projets de travaux de voirie communale ont été retenus à la contractualisation.

Elle rappelle au conseil municipal que les contrats ont été signés entre le Département de la Lozère et les collectivités pour la période de 2022/2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de voirie communale 2023 pour un montant de 22 336,52 € HT soit 27 057,89 € TTC (dont 254,07 € TTC indemnisation coordonnateur 1% des travaux)
- Sollicite le conseil départemental à hauteur de 8 935 € (40 %) de subvention comme défini dans le contrat territorial "voirie communale"
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31 / 10 / 20 23
et publié ou notifié
le 31 / 10 / 20 23



Préfecture
Date de réception de l'AR: 31/10/2023
048-200083335-DE_2023_043-DE